

PREFET DE MAYOTTE

B.P. 103 – 97600 Mamoudzou - Tél : (0269) 61.11.41
e-mail : alimentation.daaf976@agriculture.gouv.fr

DEMANDE DE PERMIS D'IMPORTATION
Arrêté préfectoral n°2025-DAAF-0230 du 22 mai 2025

Je soussigné : NOM(S) en majuscule : _____

PRENOM(S) en minuscule : _____

Société : _____ N° tél. : _____

Courriel : _____

Adresse complète : _____

Numéro SIRET : _____

(Pour une 1^{ère} importation, joindre une copie du Kbis précisant l'activité de négoce)

Lieu d'entreposage des marchandises et/ou localisation du (des) container(s):

.....
.....

Sollicite l'autorisation d'importation (entourez la mention adaptée) par :

L'aéroport de Pamandzi : Frêt

Le Port de : Dzaoudzi OU Longoni

RAPPEL : L'importation à Mayotte de végétaux et de produits végétaux par voie passager à l'aéroport ou au port est interdite.

Nature de la marchandise		Quantité (Kg, T, m3)	Pays d'origine	Matières premières destinées à l'alimentation animale Oui/non
Nom commun	Nom botanique			

Date de la demande :

Signature :

La demande de permis n'est valable que pour de **la marchandise qui n'est pas encore embarquée**.

Le permis est valable **1 an**.

Le certificat phytosanitaire accompagnant les végétaux et les produits végétaux **est délivré par le pays d'origine**.